

Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILES	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE SLO Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : Approbation du compte administratif 2021 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant que les résultats comptables 2021 du compte administratif et du compte de gestion sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2020	162 041,08	347 882,17	509 923,25
Recettes 2021	142 649,35	489 730,11	632 379,46
Dépenses 2021	-259 401,01	-635 307,24	-894 708,25
Résultat 2021	45 289,42	202 305,04	247 594,46
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	45 289,42	202 305,04	247 594,46

Votants : 34
Pour : 34 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de dix jours à compter de la date de réception de la décision pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

République Française

Syndicat Mixte Pays des cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

Compte Administratif

ANNEE 2021



Syndicat Mixte Pays des Cévennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	35
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	36
A10.3 - Opérations liées aux cessions	37
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 39
 C1.2 - Actions de formation des élus 41
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 42
 C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 43
 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 44
 C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
 D2 - Arrêté et signatures 47

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 926
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	84,57 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	88,35 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 635 307,24	G 489 730,11
	Section d'investissement	B 259 401,01	H 142 649,35

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 347 882,17 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 162 041,08 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	894 708,25	= G+H+I+J	1 142 302,71
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 635 307,24	= G+I+K 837 612,28
	Section d'investissement	= B+D+F 259 401,01	= H+J+L 304 690,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 894 708,25	= G+H+I+J+K+L 1 142 302,71

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	241 840,00	-149,02	165 081,00	0,00	76 908,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 500,00	60 938,95	0,00	0,00	11 561,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	137 397,00	134 297,65	0,00	0,00	3 099,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		451 737,00	195 087,58	165 081,00	0,00	91 568,42
66	Charges financières	25 000,00	22 307,01	1 022,30	0,00	1 670,69
67	Charges exceptionnelles	132 346,59	114 000,00	0,00	0,00	18 346,59
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		609 083,59	331 394,59	166 103,30	0,00	111 585,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	166 919,58				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	205 000,00	137 809,35			67 190,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		371 919,58	137 809,35			234 110,23
TOTAL		981 003,17	469 203,94	166 103,30	0,00	345 695,93
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	48 666,00	-66 527,48	115 640,00	0,00	-446,52
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	464 055,00	379 969,23	0,00	0,00	84 085,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
Total des recettes de gestion courante		512 721,00	313 443,01	115 640,00	0,00	83 637,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	1 000,00	0,00	0,00	4 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		517 721,00	314 443,01	115 640,00	0,00	87 637,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	115 400,00	59 647,10			55 752,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 400,00	59 647,10			55 752,90
TOTAL		633 121,00	374 090,11	115 640,00	0,00	143 390,89
Pour information		(3) 347 882,17				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 000,00	10 320,00	0,00	100 680,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	536,96	0,00	1 463,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		313 000,00	10 856,96	0,00	302 143,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	113 896,95	0,00	1 103,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	100 000,00	75 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		215 000,00	188 896,95	0,00	26 103,05
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		528 000,00	199 753,91	0,00	328 246,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	115 400,00	59 647,10		55 752,90
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		115 400,00	59 647,10		55 752,90
TOTAL		643 400,00	259 401,01	0,00	383 998,99
Pour information		(2) 0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	102 599,34	0,00	0,00	102 599,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 599,34	0,00	0,00	102 599,34
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 840,00	4 840,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		0,00	
Total des recettes financières		6 840,00	4 840,00	0,00	2 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		109 439,34	4 840,00	0,00	104 599,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	166 919,58			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	205 000,00	137 809,35		67 190,65
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		371 919,58	137 809,35		234 110,23
TOTAL		481 358,92	142 649,35	0,00	338 709,57

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 162 041,08			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	164 931,98		164 931,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 938,95		60 938,95
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 297,65		134 297,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	23 329,31	0,00	23 329,31
67	Charges exceptionnelles	114 000,00	1 000,00	115 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	136 809,35	136 809,35
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		497 497,89	137 809,35	635 307,24
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	59 647,10	59 647,10
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	113 896,95	0,00	113 896,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 320,00	0,00	10 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	536,96	0,00	536,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	75 000,00	0,00	75 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		199 753,91	59 647,10	259 401,01
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 112,52		49 112,52
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	379 969,23		379 969,23
75	Autres produits de gestion courante	1,26	0,00	1,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	59 647,10	60 647,10
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		430 083,01	59 647,10	489 730,11
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				347 882,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 840,00		4 840,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		1 000,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		136 809,35	136 809,35
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		4 840,00	137 809,35	142 649,35
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				162 041,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	241 840,00	-149,02	165 081,00	0,00	76 908,02
60622	Carburants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60623	Alimentation	0,00	40,53	0,00	0,00	-40,53
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	409,83	0,00	0,00	-409,83
6064	Fournitures administratives	500,00	96,00	0,00	0,00	404,00
611	Contrats de prestations de services	710,00	300,00	0,00	0,00	410,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	9 344,00	0,00	0,00	656,00
6156	Maintenance	0,00	308,46	0,00	0,00	-308,46
6161	Multirisques	5 200,00	3 640,87	0,00	0,00	1 559,13
617	Etudes et recherches	163 930,00	39 764,40	74 112,00	0,00	50 053,60
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 100,00	360,00	0,00	0,00	740,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	7 500,00	737,51	0,00	0,00	6 762,49
6257	Réceptions	800,00	243,30	0,00	0,00	556,70
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	836,08	0,00	0,00	163,92
6262	Frais de télécommunications	300,00	273,60	0,00	0,00	26,40
6281	Concours divers (cotisations)	3 100,00	3 032,40	0,00	0,00	67,60
62878	Remb. frais à d'autres organismes	30 000,00	-60 000,00	90 969,00	0,00	-969,00
63512	Taxes foncières	500,00	364,00	0,00	0,00	136,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 500,00	60 938,95	0,00	0,00	11 561,05
6331	Versement mobilité	500,00	107,28	0,00	0,00	392,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	44,21	0,00	0,00	55,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	600,00	725,73	0,00	0,00	-125,73
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	127,09	0,00	0,00	72,91
64131	Rémunérations non tit.	52 400,00	34 879,86	0,00	0,00	17 520,14
64138	Autres indemnités non tit.	4 500,00	8 471,26	0,00	0,00	-3 971,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00	12 312,67	0,00	0,00	-2 312,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 500,00	1 792,95	0,00	0,00	-292,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 400,00	1 728,90	0,00	0,00	-328,90
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	749,00	0,00	0,00	451,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	137 397,00	134 297,65	0,00	0,00	3 099,35
6531	Indemnités	82 000,00	80 858,07	0,00	0,00	1 141,93
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65548	Autres contributions	35 259,00	17 259,00	0,00	0,00	18 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	19 128,00	36 178,00	0,00	0,00	-17 050,00
65888	Autres	10,00	2,58	0,00	0,00	7,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		451 737,00	195 087,58	165 081,00	0,00	91 568,42
66	Charges financières (b)	25 000,00	22 307,01	1 022,30	0,00	1 670,69
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	24 002,73	0,00	0,00	997,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-1 695,72	1 022,30	0,00	673,42
67	Charges exceptionnelles (c)	132 346,59	114 000,00	0,00	0,00	18 346,59
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	132 346,59	114 000,00	0,00	0,00	18 346,59
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		609 083,59	331 394,59	166 103,30	0,00	111 585,70
023	Virement à la section d'investissement	166 919,58	0,00			166 919,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	205 000,00	137 809,35			67 190,65
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 000,00			-1 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	205 000,00	136 809,35			68 190,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		371 919,58	137 809,35			234 110,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		371 919,58	137 809,35			234 110,23

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (0)			
			Mandats émis	Ch rattachées	réaliser au 31/12	annuées
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	981 003,17	469 203,94	166 103,30	0,00	345 695,93
	Pour information	0,00				
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 022,30
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 695,72
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-673,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	48 666,00	-66 527,48	115 640,00	0,00	-446,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	48 666,00	-66 527,48	115 640,00	0,00	-446,52
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	464 055,00	379 969,23	0,00	0,00	84 085,77
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
7472	Participat° Régions	28 180,00	0,00	0,00	0,00	28 180,00
74758	Participat° Autres groupements	381 155,00	379 969,23	0,00	0,00	1 185,77
7477	Participat° Budget communautaire et FS	15 120,00	0,00	0,00	0,00	15 120,00
7478	Participat° Autres organismes	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,26	0,00	0,00	-1,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		512 721,00	313 443,01	115 640,00	0,00	83 637,99
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	1 000,00	0,00	0,00	4 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		517 721,00	314 443,01	115 640,00	0,00	87 637,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	115 400,00	59 647,10			55 752,90
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	115 400,00	59 647,10			55 752,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 400,00	59 647,10			55 752,90
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		633 121,00	374 090,11	115 640,00	0,00	143 390,89
Pour information		347 882,17				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	111 000,00	10 320,00	0,00	100 680,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	51 000,00	8 520,00	0,00	42 480,00
2031	Frais d'études	10 000,00	1 800,00	0,00	8 200,00
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 000,00	536,96	0,00	1 463,04
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	536,96	0,00	-536,96
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		313 000,00	10 856,96	0,00	302 143,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	113 896,95	0,00	1 103,05
1641	Emprunts en euros	115 000,00	113 896,95	0,00	1 103,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	100 000,00	75 000,00	0,00	25 000,00
261	Titres de participation	100 000,00	75 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		215 000,00	188 896,95	0,00	26 103,05
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		528 000,00	199 753,91	0,00	328 246,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	115 400,00	59 647,10		55 752,90
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	115 400,00	59 647,10		55 752,90
13911	Etat et établissements nationaux	20 000,00	19 186,32		813,68
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	23 800,00	23 206,76		593,24
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	54 900,00	0,00		54 900,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 000,00	12 574,00		-574,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 700,00	4 680,02		19,98
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 400,00	59 647,10		55 752,90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		643 400,00	259 401,01	0,00	383 998,99
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	102 599,34	0,00	0,00	102 599,34
1641	Emprunts en euros	102 599,34	0,00	0,00	102 599,34
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		102 599,34	0,00	0,00	102 599,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 840,00	4 840,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 840,00	4 840,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		0,00	
Total des recettes financières		6 840,00	4 840,00	0,00	2 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		109 439,34	4 840,00	0,00	104 599,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement	166 919,58			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	205 000,00	137 809,35		67 190,65
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 000,00		-1 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	78 000,00	77 598,18		401,82
28031	Frais d'études	114 000,00	52 049,65		61 950,35
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00	1 630,00		70,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	602,80		-2,80
281538	Autres réseaux	2 800,00	2 763,56		36,44
28158	Autres installat°, matériel et outillage	4 400,00	0,00		4 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 932,80		1 067,20
28184	Mobilier	500,00	232,36		267,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		371 919,58	137 809,35		234 110,23
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		371 919,58	137 809,35		234 110,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		481 358,92	142 649,35	0,00	338 709,57
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		162 041,08			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	113 897	537	0	0	0	0	0	0	0	60 320	25 000	199 754
- Equipements municipaux (2)		537	0	0	0	0	0	0	0	10 320	0	10 857
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	113 897											113 897
Dépenses d'ordre	59 647											59 647
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	173 544	537	0	0	0	0	0	0	0	60 320	25 000	259 401
Total recettes	299 850	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304 690
Solde d'investissement	126 306	4 303	0	0	0	0	0	0	0	-60 320	-25 000	45 289
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	161 139	474 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635 307
Total recettes	407 529	430 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	837 612
Solde de fonctionnement	246 391	-44 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202 305
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		173 544	537	0	0	0	0	0	0	0	60 320	25 000	259 401
Dépenses réelles		113 897	537	0	0	0	0	0	0	0	60 320	25 000	199 754
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	113 897	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 897
1641	Emprunts en euros	113 897	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 897
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 320	0	10 320
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 520	0	8 520
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800	0	1 800
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537
2188	Autres immobilisations corporelles	0	537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	25 000	75 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	25 000	75 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		59 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 647
040	Opérat° ordre transfert entre sections	59 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 647
13911	Etat et établissements nationaux	19 186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 186
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	23 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 207
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 574
13918	Autres subventions d'équipement	4 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 680
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	--	--

RECETTES													
Total recettes d'investissement		299 850	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304 690
Recettes réelles		0	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 840
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 840
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	4 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 840
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		137 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 809
040	Opérat° ordre transfert entre sections	137 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 809
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
2802	Frais liés à la réalisation des document	77 598	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 598
28031	Frais d'études	52 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 050
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 630
28051	Concessions et droits similaires	603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	603
281538	Autres réseaux	2 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 764
28183	Matériel de bureau et informatique	1 933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 933
28184	Mobilier	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		162 041	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 041

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
Total dépenses de fonctionnement		161 139	474 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635 307
Dépenses réelles		23 329	474 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 498
011	Charges à caractère général	0	164 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 932
60623	Alimentation	0	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41
60632	Fournitures de petit équipement	0	410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	410
6064	Fournitures administratives	0	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96
611	Contrats de prestations de services	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
6132	Locations immobilières	0	9 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 344
6156	Maintenance	0	308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308
6161	Multirisques	0	3 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 641
617	Etudes et recherches	0	113 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 876
6188	Autres frais divers	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
6251	Voyages et déplacements	0	738	0	0	0	0	0	0	0	0	0	738
6257	Réceptions	0	243	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243
6261	Frais d'affranchissement	0	836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	836
6262	Frais de télécommunications	0	274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274
6281	Concours divers (cotisations)	0	3 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 032
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	30 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 969
63512	Taxes foncières	0	364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	364
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	60 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 939
6331	Versement mobilité	0	107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	726
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127
64131	Rémunérations non tit.	0	34 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 880
64138	Autres indemnités non tit.	0	8 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 471
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	12 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 313
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 793
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	1 729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 729
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	749
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	134 298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 298
6531	Indemnités	0	80 858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 858
65548	Autres contributions	0	17 259	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 259
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	36 178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 178
65888	Autres	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	23 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 329
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 003
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-673
67	Charges exceptionnelles	0	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		137 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 809
042	Opérat° ordre transfert entre sections	137 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 809
6761	Différences sur réalisations (positives)	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	136 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 809
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		407 529	430 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	837 612
Recettes réelles		0	430 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430 083
013	Atténuations de charges	0	49 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 113
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	49 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 113
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	379 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379 969
74758	Participat° Autres groupements	0	379 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379 969
75	Autres produits de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

9 

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		59 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 647
042	Opérat° ordre transfert entre sections	59 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 647
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	59 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 647
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		347 882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 882

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 572 300,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 572 300,00									
121/MON235911EUR	Caisse Franc. Financement Loca		01/02/2006	01/02/2007	60 000,00	F		3,720	3,720	EUR	A	P	N	A-1
123/A1707612000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	21/12/2007	15/01/2008	25/12/2008	215 000,00	F		4,700	4,703	EUR	A	P	N	A-1
124/ARC30529	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		20/04/2007	25/03/2008	147 300,00	F		4,410	4,412	EUR	A	P	N	A-1
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Reçu en préfecture le 09/06/2022			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Affiché le 09/06/2022			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		licité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 572 300,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		452 936,83					113 896,95	24 002,73	0,00	1 022,30
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		452 936,83					113 896,95	24 002,73	0,00	1 022,30
121/MON235911EUR	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,720	5 101,48	189,87	0,00	0,00
123/A1707612000	N	0,00	A-1	19 384,62	0,98	F		4,700	18 514,43	1 781,26	0,00	12,65
124/ARC30529	N	0,00	A-1	13 055,24	0,23	F		4,410	12 503,78	1 127,15	0,00	439,76
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	162 825,21	6,93	F		5,040	19 015,47	9 164,77	0,00	569,89
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	257 671,76	3,15	F		3,710	58 761,79	11 739,68	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

SLO

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N									Annuité		
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
Total général		0,00		452 936,83					113 896,95	24 002,73	0,00	1 022,30

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	452 936,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			20-12-2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieurs à 800 €)	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau et électriques	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		230 400,00	I 173 544,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		115 000,00	113 896,95
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	115 000,00	113 896,95
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		115 400,00	59 647,10
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	115 400,00	59 647,10
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	173 544,05	0,00	0,00	173 544,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		373 919,58	III 136 809,35
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		373 919,58	136 809,35
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	78 000,00	77 598,18
28031	Frais d'études	114 000,00	52 049,65
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	602,80
281538	Autres réseaux	2 800,00	2 763,56
28158	Autres installat°, matériel et outillage	4 400,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 932,80
28184	Mobilier	500,00	232,36
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	166 919,58	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	136 809,35	0,00	162 041,08	4 840,00	303 690,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 173 544,05
Ressources propres disponibles	IV 303 690,43
Solde	V = IV – II (3) 130 146,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/01/2021	MISSION ASSISTANCE SCOT	8 520,00	0,00	1
29/01/2021	SOUSCRIPTION PARTS CHEMIN DES CEVENNES	50 000,00	0,00	0
03/02/2021	APPAREIL PHOTO	536,96	0,00	1
20/07/2021	EXPERTISE HYDROLOGIQUE EUZET	1 800,00	0,00	1
04/08/2021	PARTICIPATION AU CAPITAL SEMAAC	25 000,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		85 856,96	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
30/11/2021	DECHIQUETEUSE	34 549,37	8	34 549,37	0,00	1 000,00	1 000,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		34 549,37					1 000,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A10.3**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	137 899,68
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	137 899,68
Recettes réelles de fonctionnement	II	430 083,01

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	32,06
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	642	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne	20/06/2018	Cotisation annuelle	35 259,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	SPANC	15/04/2007	07/04/11 - 10/04/2007	25300337000025	SPIC	Non
service individualisé	PLIE	07/07/2009	09/07/06 - 07/07/2009	25300337000033	SPA	Non
service individualisé	HAUT DEBIT	03/12/2014	CS2014_12_05 - 03/12/2014	25300337000058	SPIC	Oui

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	643 400,00	259 401,01	0,00	383 998,99
RECETTES	643 400,00	142 649,35	0,00	500 750,65
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	981 003,17	635 307,24	0,00	345 695,93
RECETTES	981 003,17	489 730,11	0,00	491 273,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. / N°SIRET : 25300337000025				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
RECETTES	72 193,36	3 449,04	0,00	68 744,32
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	791 965,61	260 592,18	0,00	531 373,43
RECETTES	791 965,61	364 376,51	0,00	427 589,10

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL / N°SIRET : 25300337000033				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
RECETTES	3 911,85	184,00	0,00	3 727,85
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	298 038,08	200 322,44	0,00	97 715,64
RECETTES	298 038,08	234 893,42	0,00	63 144,66

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT / N°SIRET : 25300337000058				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	298 260,97	141 944,98	0,00	156 315,99
RECETTES	298 260,97	172 273,78	0,00	125 987,19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	217 946,59	190 676,69	0,00	27 269,90
RECETTES	217 946,59	201 748,50	0,00	16 198,09

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 017 766,18	416 127,80	0,00	601 638,38
RECETTES	1 017 766,18	318 556,17	0,00	699 210,01

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 288 953,45	1 286 898,55	0,00	1 002 054,90
RECETTES	2 288 953,45	1 290 748,54	0,00	998 204,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 306 719,63	1 703 026,35	0,00	1 603 693,28
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 306 719,63	1 609 304,71	0,00	1 697 414,92

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES
C3.5
4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 017 766,18	416 127,80	0,00	601 638,38
RECETTES	1 017 766,18	318 556,17	0,00	699 210,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 288 953,45	1 286 898,55	0,00	1 002 054,90
RECETTES	2 288 953,45	1 290 748,54	0,00	998 204,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 306 719,63	1 703 026,35	0,00	1 603 693,28
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 306 719,63	1 609 304,71	0,00	1 697 414,92

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	643 400,00	982 003,17	1 625 403,17
Titres de recette émis (b)	142 649,35	566 370,11	709 019,46
Réductions de titres (c)		76 640,00	76 640,00
Recettes nettes (d = b - c)	142 649,35	489 730,11	632 379,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	643 400,00	982 003,17	1 625 403,17
Mandats émis (f)	259 401,01	714 785,96	974 186,97
Annulations de mandats (g)		79 478,72	79 478,72
Depenses nettes (h = f - g)	259 401,01	635 307,24	894 708,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	116 751,66	145 577,13	262 328,79



11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	162 041,08		-116 751,66		45 289,42
Fonctionnement	352 722,17	4 840,00	-145 577,13		202 305,04
TOTAL I	514 763,25	4 840,00	-262 328,79		247 594,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
11802-SM PAYS CEVENNES PLIE CE					
Investissement	2 811,85		-650,98		2 160,87
Fonctionnement	59 908,08		34 570,98		94 479,06
Sous-Total	62 719,93		33 920,00		96 639,93
TOTAL II	62 719,93		33 920,00		96 639,93
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
11801-S M PAYS DES CEVENNES -					
Investissement	45 793,36		-10 497,79		35 295,57



11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	494 765,61		103 784,33		598 549,94
Sous-Total	540 558,97		93 286,54		633 845,51
11803-HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	125 260,97		30 328,80		155 589,77
Fonctionnement	-4 946,59		11 071,81		6 125,22
Sous-Total	120 314,38		41 400,61		161 714,99
TOTAL III	660 873,35		134 687,15		795 560,50
TOTAL I + II + III	1 238 356,53	4 840,00	-93 721,64		1 139 794,89



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

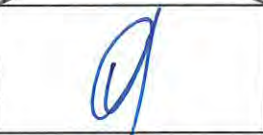
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

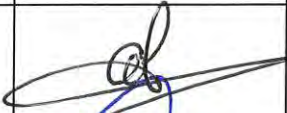
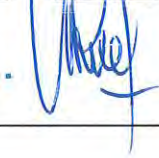
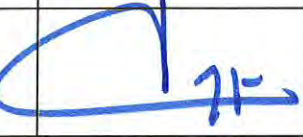
A Alès, le 2 juin 2022,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

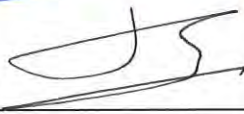
Les membres du Comité Syndical,

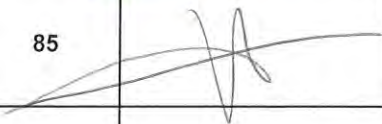
COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>pour du 10</i>			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>pour le S. Rivenq</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme VIC	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE 	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE <i>pouvoir do 76</i>	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRES	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mat	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Phil	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>parabole au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Fra Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINT CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe RIVENQ	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_01-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILES	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_02-DE
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE		

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2021 du budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_03-DE	
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE		

Objet : Affectation des résultats 2021 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2022, portant approbation du compte administratif 2021 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant que suivant le compte administratif 2021, le résultat d'exploitation 2021 à affecter est de 202 305,04 €

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DECIDE

D'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
S.M.P.C	202 305,04 €	1068 – Autres réserve	36 735,00 €
		110 – Report à nouveau	165 570,04 €

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,
Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, pour préciser que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILES	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 030-253003370-20220602-CS2022_02_04-DE Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : Répartition des charges 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération CS2022_01_01 du Comité Syndical du 31 janvier 2022 portant vote du Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
Considérant que le Budget Primitif 2022 a été formulé sur la base d'une participation constante à 2,50 € par habitant,
Considérant que la répartition des charges est calculée au prorata du nombre d'habitants par EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,
Considérant que le nombre d'habitants est basé sur la mise à jour des données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques),

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,
APPROUVE

La répartition des charges 2022 suivante :

MEMBRE	NOMBRE D'HABITANTS ¹	% DE REPARTITION	MONTANT TOTAL 2022
Alès Agglomération	134 015	87,29 %	335 037.50 €
De Cèze Cévennes	19 522	12,71 %	48 805.00 €
TOTAL	153 537	100.00%	383 842.50 €

Votants : 36
 Pour : 36 - Unanimité
 Contre : 0
 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en matière de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

¹ INSEE (Populations légales millésimées 2019 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022)

Service : Finances
Réf : PC/IR/AL
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE SILANT EBRO MOULE SLOW Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : Budget Supplémentaire 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 et ses résultats,

Considérant, l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2022,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	210 000.00	210 000.00	
- Reports 2021	0.00	0.00	
Total	210 000.00	210 000.00	137 570.04

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

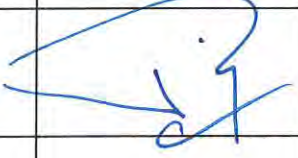
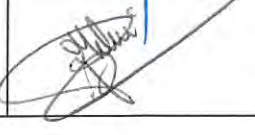
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

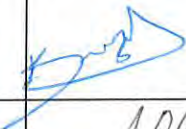
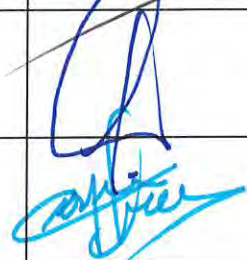
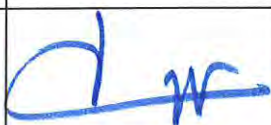
A Alès, le 2 juin 2022,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>prés. du 10</i>			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>prés. 3 C 10/11/2022</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Envo�� en pr��fecture le 09/06/2022 Re��u en pr��fecture le 09/06/2022 Affich�� le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE MAIRIE SLOW	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-H��l��ne MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE pas de il do 76	29		Sylvain ANDRE	
MONS	G��rard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		Andr�� DUMAS	
SAINT BRES	Herv�� TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-Fran��ois POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRES	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Matthieu LEBLANC	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

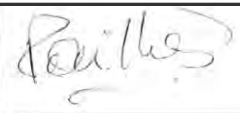
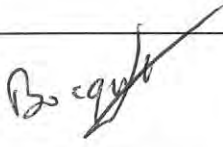
Envoyé en préfecture le 09/06/2022

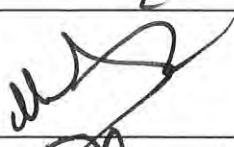
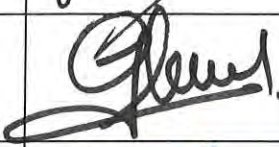
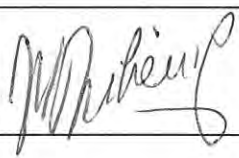
Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

SLO

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>pouvoir au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINT CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

République Française

Syndicat Mixte Pays des Cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M14

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
voté par nature**

ANNEE 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	35
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	153 537
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	91,25 %	NaN %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	90,91 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	41,53 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	137 570,04	-28 000,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 165 570,04
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	137 570,04	137 570,04
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	210 000,00	164 710,58

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 289,42
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	210 000,00	210 000,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	347 570,04	347 570,04
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	155 780,00	0,00	54 570,04	54 570,04	210 350,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 000,00	0,00	-13 400,00	-13 400,00	89 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 568,00	0,00	11 400,00	11 400,00	109 968,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		357 348,00	0,00	52 570,04	52 570,04	409 918,04
66	Charges financières	20 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	21 000,00
67	Charges exceptionnelles	99 400,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	93 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		476 748,00	0,00	47 570,04	47 570,04	524 318,04
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 000,00		90 000,00	90 000,00	94 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	145 000,00		0,00	0,00	145 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 000,00		90 000,00	90 000,00	239 000,00
TOTAL		625 748,00	0,00	137 570,04	137 570,04	763 318,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**763 318,04****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	56 166,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	46 166,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	529 582,00	0,00	-18 000,00	-18 000,00	511 582,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		585 748,00	0,00	-28 000,00	-28 000,00	557 748,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		590 748,00	0,00	-28 000,00	-28 000,00	562 748,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
TOTAL		625 748,00	0,00	-28 000,00	-28 000,00	597 748,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**165 570,04**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**763 318,04****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****204 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022



ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	111 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	103 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	313 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	139 000,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	242 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	452 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
	TOTAL	277 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	487 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**487 000,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	112 000,00	0,00	17 975,58	17 975,58	129 975,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	128 000,00	0,00	37 975,58	37 975,58	165 975,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	36 735,00	36 735,00	36 735,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	36 735,00	36 735,00	36 735,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	128 000,00	0,00	74 710,58	74 710,58	202 710,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 000,00		90 000,00	90 000,00	94 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	145 000,00		0,00	0,00	145 000,00



Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		149 000,00		90 000,00	239 000,00
TOTAL		277 000,00	0,00	164 710,58	441 710,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	45 289,42
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

204 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 570,04		54 570,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	-13 400,00		-13 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 400,00		11 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	-6 000,00	0,00	-6 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		90 000,00	90 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		47 570,04	90 000,00	137 570,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	137 570,04
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		210 000,00	0,00	210 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-10 000,00		-10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-18 000,00		-18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-28 000,00	0,00	-28 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**165 570,04**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**137 570,04**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	17 975,58	0,00	17 975,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		90 000,00	90 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		37 975,58	90 000,00	127 975,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**45 289,42**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**36 735,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**210 000,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	155 780,00	54 570,04	54 570,04
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	49 150,00	9 500,00	9 500,00
6132	Locations immobilières	5 100,00	4 920,04	4 920,04
6156	Maintenance	310,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	73 500,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 120,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 350,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 000,00	-13 400,00	-13 400,00
6331	Versement mobilité	500,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	74 200,00	-13 400,00	-13 400,00
64138	Autres indemnités non tit.	8 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 568,00	11 400,00	11 400,00
6531	Indemnités	83 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 079,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	7 259,00	10 400,00	10 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 220,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		357 348,00	52 570,04	52 570,04
66	Charges financières (b)	20 000,00	1 000,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	1 000,00	1 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	99 400,00	-6 000,00	-6 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	99 400,00	-6 000,00	-6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		476 748,00	47 570,04	47 570,04
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00	90 000,00	90 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	145 000,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	145 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		149 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		625 748,00	137 570,04	137 570,04

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	
-------------------	-------------	-----------------------------	--

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	137 570,04
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	999,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-999,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	56 166,00	-10 000,00	-10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	56 166,00	-10 000,00	-10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	529 582,00	-18 000,00	-18 000,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	43 672,00	-20 000,00	-20 000,00
74758	Participat° Autres groupements	381 155,00	2 000,00	2 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	51 267,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	23 488,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		585 748,00	-28 000,00	-28 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		590 748,00	-28 000,00	-28 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	35 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	35 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		625 748,00	-28 000,00	-28 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	165 570,04
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	137 570,04
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	101 000,00	10 000,00	10 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	51 000,00	-48 000,00	-48 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	58 000,00	58 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	200 000,00	200 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		103 000,00	210 000,00	210 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	114 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	25 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		139 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		242 000,00	210 000,00	210 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	35 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	35 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	12 700,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 600,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 700,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		277 000,00	210 000,00	210 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00	20 000,00	20 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	20 000,00	20 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	112 000,00	17 975,58	17 975,58
1641	Emprunts en euros	112 000,00	17 975,58	17 975,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		128 000,00	37 975,58	37 975,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	36 735,00	36 735,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	36 735,00	36 735,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	36 735,00	36 735,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		128 000,00	74 710,58	74 710,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 000,00	90 000,00	90 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	145 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 600,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	51 500,00	0,00	0,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 800,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 100,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	300,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		149 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		149 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		277 000,00	164 710,58	164 710,58

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	45 289,42
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	210 000,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	114 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	311 000	25 000	452 000
- Equipements municipaux (2)		2 000	0	0	0	0	0	0	0	111 000	0	113 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
- Opérations financières	114 000											114 000
Dépenses d'ordre	35 000											35 000
Total dépenses de l'exercice	149 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	311 000	25 000	487 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	149 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	311 000	25 000	487 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	274 976	130 735	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	441 711
RAR N-1 et reports	45 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 289
Total cumulé recettes d'investissement	320 265	130 735	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	487 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	167 079	596 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	763 318
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	167 079	596 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	763 318
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	35 000	562 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	597 748
RAR N-1 et reports	165 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	165 570
Total cumulé recettes de fonctionnement	200 570	562 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	763 318

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		149 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	311 000	25 000	487 000
Dépenses réelles		114 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	311 000	25 000	452 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 000	0	111 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
21	Immobilisations corporelles	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	25 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		274 976	130 735	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	441 711
Recettes réelles		129 976	36 735	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	202 711
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	36 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 735
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	36 000

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2022

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

9

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	129 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129 976
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	145 000	94 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	94 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	145 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		167 079	596 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	763 318
Dépenses réelles		22 079	502 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 318
011	Charges à caractère général	0	210 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 350
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	89 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 600
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 079	108 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 968
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
67	Charges exceptionnelles	0	93 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 400
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	145 000	94 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 000
023	Virement à la section d'investissement	0	94 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	145 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BS - 2022

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

9

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		35 000	562 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	597 748
Recettes réelles		0	562 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	562 748
013	Atténuations de charges	0	46 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 166
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	511 582	0	0	0	0	0	0	0	0	0	511 582
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 512 300,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 512 300,00									
123/A1707612000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	21/12/2007	15/01/2008	25/12/2008	215 000,00	F		4,700	4,703	EUR	A	P	N	A-1
124/ARC30529	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		20/04/2007	25/03/2008	147 300,00	F		4,410	4,412	EUR	A	P	N	A-1
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Reçu en préfecture le 09/06/2022			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05	Affiché le 09/06/2022	SLO	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 512 300,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		452 936,83					113 355,56	19 252,77	0,00	499,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		452 936,83					113 355,56	19 252,77	0,00	499,98
123/A1707612000	N	0,00	A-1	19 384,62	0,98	F		4,700	19 384,62	911,07	0,00	0,00
124/ARC30529	N	0,00	A-1	13 055,24	0,23	F		4,410	13 055,24	575,69	0,00	0,00
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	162 825,21	6,93	F		5,040	19 973,85	8 206,39	0,00	499,98
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	257 671,76	3,15	F		3,710	60 941,85	9 559,62	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		452 936,83					113 355,56	19 252,77	0,00	499,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	452 936,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 149 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		114 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	114 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	149 000,00	0,00	0,00	149 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 149 000,00	90 000,00	VI 90 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		149 000,00	90 000,00	90 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 600,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	51 500,00	0,00	0,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 800,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 100,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	300,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 000,00	90 000,00	90 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	239 000,00	0,00	45 289,42	36 735,00	321 024,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 149 000,00
Ressources propres disponibles	VIII 321 024,42
Solde	IX = VIII – IV (5) 172 024,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022



ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_05-DE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
23/11/2020 - Détention d'une part de capital	SCIC SAS Sur le Chemin des Cévennes	Valorisation de la viticulture en biodynamie	Société coopérative d'intérêt collectif	50 000,00
05/07/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Abattoirs Alès Cévennes	Exploitation et gestion Service public d'Abattage	Société d'Economie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Service : Finances
Réf : PC/IR/AL
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE		

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2021 du Budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes », faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2020	125 260,97	-4 946,59	120 314,38
Recettes 2021	172 273,78	201 748,50	374 022,28
Dépenses 2021	-141 944,98	-190 676,69	-332 621,67
Résultat 2021	155 589,77	6 125,22	161 714,99
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	155 589,77	6 125,22	161 714,99

Votants : 34
Pour : 34 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

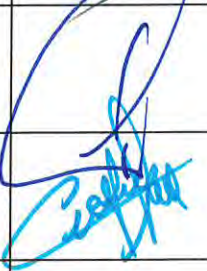
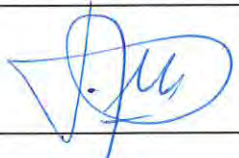
A Alès, le 2 juin 2022,

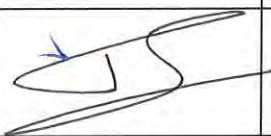
Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

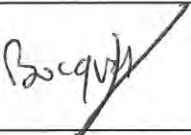
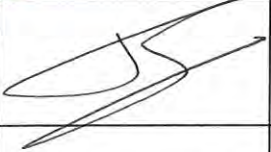
Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>pour le 2/6/22</i>			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>pour le 2/6/22</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme VIC	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE 	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE <i>pas de photo</i>	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRES	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Matthieu LEBLANC	
Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE					
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippine Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>passé le 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINT CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chris	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M4

Compte Administratif

ANNEE 2021

Réseau de Télécommunication Haut Débit
du Pays des Cevennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Numéro SIRET**
25300337000058**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**
EPCI ALES

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif**BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (2)****ANNEE 2021**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	19
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	20
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	24
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	25
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	26
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 190 676,69	G 201 748,50	G-A 11 071,81
	Section d'investissement	B 141 944,98	H 172 273,78	H-B 30 328,80

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 4 946,59 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 125 260,97 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 337 568,26	Q= G+H+I+J 499 283,25	=Q-P 161 714,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E 195 623,28	= G+H+K 201 748,50	6 125,22
	Section d'investissement = B+D+F 141 944,98	= H+J+L 297 534,75	155 589,77
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F 337 568,26	= G+H+I+J+K+L 499 283,25	161 714,99

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 000,00	7 982,98	0,00	0,00	19 017,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 000,00	7 982,98	0,00	0,00	19 017,02
66	Charges financières	13 000,00	10 419,93	0,00	0,00	2 580,07
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 000,00	18 402,91	0,00	0,00	21 597,09
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	173 000,00	172 273,78			726,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		173 000,00	172 273,78			726,22
TOTAL		213 000,00	190 676,69	0,00	0,00	22 323,31
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		4 946,59				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	132 346,59	116 334,23	0,00	0,00	16 012,36
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		132 346,59	116 334,23	0,00	0,00	16 012,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 600,00	85 414,27			185,73
TOTAL		217 946,59	201 748,50	0,00	0,00	16 198,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	152 480,97	0,00	0,00	152 480,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	152 480,97	0,00	0,00	152 480,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 180,00	56 530,71	0,00	3 649,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	60 180,00	56 530,71	0,00	3 649,29
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	212 660,97	56 530,71	0,00	156 130,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 600,00	85 414,27		185,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 600,00	85 414,27		185,73
	TOTAL	298 260,97	141 944,98	0,00	156 315,99
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	173 000,00	172 273,78		726,22
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	173 000,00	172 273,78		726,22
	TOTAL	173 000,00	172 273,78	0,00	726,22
	Pour information	125 260,97			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 982,98		7 982,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	10 419,93	0,00	10 419,93
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	172 273,78	172 273,78
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		18 402,91	172 273,78	190 676,69

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 946,59
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	195 623,28
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 414,27	85 414,27
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 530,71	0,00	56 530,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		56 530,71	85 414,27	141 944,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	141 944,98
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	116 334,23	85 414,27	201 748,50
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		116 334,23	85 414,27	201 748,50

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	201 748,50
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		172 273,78	172 273,78
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	172 273,78	172 273,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	125 260,97
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	297 534,75
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	27 000,00	7 982,98	0,00	0,00	19 017,02
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	2 209,33	0,00	0,00	3 790,67
6132	Locations immobilières	20 500,00	5 313,65	0,00	0,00	15 186,35
6226	Honoraires	500,00	460,00	0,00	0,00	40,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		27 000,00	7 982,98	0,00	0,00	19 017,02
66	Charges financières (b) (5)	13 000,00	10 419,93	0,00	0,00	2 580,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	10 419,93	0,00	0,00	2 580,07
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		40 000,00	18 402,91	0,00	0,00	21 597,09
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	173 000,00	172 273,78			726,22
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	173 000,00	172 273,78			726,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		173 000,00	172 273,78			726,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		173 000,00	172 273,78			726,22
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		213 000,00	190 676,69	0,00	0,00	22 323,31
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		4 946,59				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	132 346,59	116 334,23	0,00	0,00	16 012,36
774	Subventions exceptionnelles	132 346,59	114 000,00	0,00	0,00	18 346,59
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 334,23	0,00	0,00	-2 334,23
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		132 346,59	116 334,23	0,00	0,00	16 012,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 600,00	85 414,27			185,73
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 600,00	85 414,27			185,73
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		217 946,59	201 748,50	0,00	0,00	16 198,09
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	152 480,97	0,00	0,00	152 480,97
2153	Installations à caractère spécifique	152 480,97	0,00	0,00	152 480,97
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		152 480,97	0,00	0,00	152 480,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 180,00	56 530,71	0,00	3 649,29
1641	Emprunts en euros	57 000,00	56 530,71	0,00	469,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		60 180,00	56 530,71	0,00	3 649,29
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		212 660,97	56 530,71	0,00	156 130,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	85 600,00	85 414,27		185,73
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	85 600,00	85 414,27		185,73
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	33 367,66		32,34
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	10 468,67		31,33
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	17 136,72		63,28
13918	Autres subventions d'équipement	24 500,00	24 441,22		58,78
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		85 600,00	85 414,27		185,73
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		298 260,97	141 944,98	0,00	156 315,99
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	173 000,00	172 273,78		726,22
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	172 273,78		726,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		173 000,00	172 273,78		726,22
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		173 000,00	172 273,78		726,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		173 000,00	172 273,78	0,00	726,22
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		125 260,97			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					728 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022



ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_06-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		184 671,40					56 530,71	10 419,93	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		184 671,40					56 530,71	10 419,93	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	184 671,40	2,15	F		4,320	56 530,71	10 419,93	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		184 671,40					56 530,71	10 419,93	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	184 671,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	20-12-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations d'une valeur inférieure à 800 €	1	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	28/01/2015
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (camion)	10	28/01/2015
L	Matériels de bureau	10	28/01/2015
L	Matériels informatiques	5	28/01/2015
L	Mobilier	10	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	28/01/2015
L	Autres matériels classiques légers	5	28/01/2015
L	Autres matériels classiques durables	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	28/01/2015
L	Bâtiments légers et abris	10	28/01/2015
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/01/2015

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		142 600,00	I 141 944,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		57 000,00	56 530,71
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	57 000,00	56 530,71
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 600,00	85 414,27
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 600,00	85 414,27
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	141 944,98	0,00	0,00	141 944,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		173 000,00	III 172 273,78
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		173 000,00	172 273,78
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	172 273,78
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	172 273,78	0,00	125 260,97	0,00	297 534,75

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 141 944,98
Ressources propres disponibles	IV 297 534,75
Solde	V = IV – II (3) 155 589,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A8.2****A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 950,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	66 950,64
Recettes réelles de fonctionnement	II	116 334,23

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	57,55
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Résultats budgétaires de l'exercice

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	298 260,97	217 946,59	516 207,56
Titres de recette émis (b)	172 273,78	201 748,50	374 022,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	172 273,78	201 748,50	374 022,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	298 260,97	217 946,59	516 207,56
Mandats émis (f)	141 944,98	206 333,36	348 278,34
Annulations de mandats (g)		15 656,67	15 656,67
Depenses nettes (h = f - g)	141 944,98	190 676,69	332 621,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	30 328,80	11 071,81	41 400,61
(h - d) Déficit			



11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	125 260,97		30 328,80		155 589,77
Fonctionnement	-4 946,59		11 071,81		6 125,22
Sous-Total	120 314,38		41 400,61		161 714,99
TOTAL III	120 314,38		41 400,61		161 714,99
TOTAL I + II + III	120 314,38		41 400,61		161 714,99



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_07-DE Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE			

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget supplémentaire de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2021 du budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes ».

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE SYNDICAT MIXTE du Pays des Cévennes Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : Budget Supplémentaire 2022 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 4,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2021 et ses résultats,

Considérant, l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2022,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Supplémentaire du budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes », qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	155 589.77	155 589.77	
- Reports 2021	0.00	0.00	
Total	155 589.77	155 589.77	125.22

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de la réglementation subséquente.

République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE **voté par nature** **ANNEE 2022**

Réseau de Télécommunication Haut Débit
du Pays des Cevennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25300337000058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	125,22	-6 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 125,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		125,22	125,22

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	155 589,77	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 155 589,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		155 589,77	155 589,77

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	155 714,99	155 714,99
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 000,00	0,00	125,22	125,22	3 125,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 000,00	0,00	125,22	125,22	3 125,22
66	Charges financières	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 000,00	0,00	125,22	125,22	12 125,22
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	173 000,00		0,00	0,00	173 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		173 000,00		0,00	0,00	173 000,00
TOTAL		185 000,00	0,00	125,22	125,22	185 125,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**185 125,22****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	99 400,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	93 400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		99 400,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	93 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 600,00		0,00	0,00	85 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 600,00		0,00	0,00	85 600,00
TOTAL		185 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	179 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**6 125,22**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**185 125,22****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)****87 400,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 220,00	0,00	155 589,77	155 589,77	179 809,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 220,00	0,00	155 589,77	155 589,77	179 809,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	0,00	0,00	0,00	63 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	63 180,00	0,00	0,00	0,00	63 180,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	87 400,00	0,00	155 589,77	155 589,77	242 989,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	85 600,00		0,00	0,00	85 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 600,00		0,00	0,00	85 600,00
	TOTAL	173 000,00	0,00	155 589,77	155 589,77	328 589,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	328 589,77
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	173 000,00		0,00	0,00	173 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	173 000,00		0,00	0,00	173 000,00
	TOTAL	173 000,00	0,00	0,00	0,00	173 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	155 589,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	328 589,77
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

87 400,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	125,22		125,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		125,22	0,00	125,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	125,22
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	155 589,77	0,00	155 589,77
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		155 589,77	0,00	155 589,77

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 589,77
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-6 000,00	0,00	-6 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-6 000,00	0,00	-6 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 125,22
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	125,22
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	155 589,77
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 589,77
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 000,00	125,22	125,22
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00	125,22	125,22
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 000,00	125,22	125,22
66	Charges financières (b) (8)	9 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		12 000,00	125,22	125,22
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	173 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	173 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		173 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		173 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		185 000,00	125,22	125,22

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	125,22
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	99 400,00	-6 000,00	-6 000,00
774	Subventions exceptionnelles	99 400,00	-6 000,00	-6 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		99 400,00	-6 000,00	-6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	85 600,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 600,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 600,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		185 000,00	-6 000,00	-6 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 125,22
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	125,22
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	24 220,00	155 589,77	155 589,77
2153	Installations à caractère spécifique	24 220,00	155 589,77	155 589,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 220,00	155 589,77	155 589,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		63 180,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 400,00	155 589,77	155 589,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	85 600,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	85 600,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 500,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		85 600,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		173 000,00	155 589,77	155 589,77

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 589,77
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	173 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		173 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		173 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		173 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	155 589,77
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 589,77
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					728 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022



ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		184 671,40					58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		184 671,40					58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	184 671,40	2,15	F		4,320	58 972,84	7 977,80	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		184 671,40					58 972,84	7 977,80	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

 SLO

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	184 671,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 145 600,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		60 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 600,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 600,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	145 600,00	0,00	0,00	145 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 173 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		173 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	173 000,00	0,00	155 589,77	0,00	328 589,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 145 600,00
Ressources propres disponibles	VIII 328 589,77
Solde	IX = VIII – IV (5) 182 989,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****IV
D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

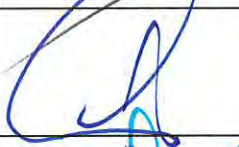
A Alès, le 2 juin 2022,

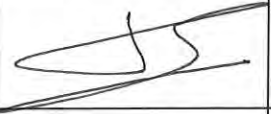
Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>pour le C. R. R. R.</i>			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>pour le C. R. R. R.</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29 800514		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Matteo EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE

SLO

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>présenté au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		François RIDEAU	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINT CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_08-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : Administration Générale
Réf : CR/PAC/CB/DG
Tél. : 04.66.56.42.82

CS2022_02_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_09-DE Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : : Subvention au Comité des Œuvres Sociales - Syndicat Mixte du Pays des Cévennes - Année 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2020_01_06 en date du 24 février 2020 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au COS (Comité des Œuvres Sociales),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au COS pour l'année 2022, dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

DECIDE

D'octroyer une subvention d'un montant de 830 € pour l'année 2022.

AUTORISE

Le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Juridique & Assurances
Réf : ME/MD/2022
Tél. : 04.66.56.42.81

CS2022_02_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Henri CHALVIDAN Jean-Marie ITIER Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_10-DE Jean IP Gérard Jacques Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE	

Objet : Restitution de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2023

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-17-1 et L5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-05-09-026 en date du 9 mai 2017 portant modification statutaire du syndicat mixte (à la carte) du Pays des Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2018-03-02-002 en date du 2 mars 2018 portant modification statutaire du syndicat mixte (à la carte) du Pays des Cévennes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération avait transféré la compétence « assainissement non collectif » au Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que cette compétence est libellée dans les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes comme suit :

« **Assainissement non collectif dont :**

- *contrôle et diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif prévus par la loi et les textes réglementaires,*
- *réhabilitation ou aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif »,*

Considérant que ces missions sont ainsi assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est à ce jour l'unique membre adhérent à la compétence à la carte « assainissement non collectif » du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération a exprimé le souhait de se voir restituer la compétence « assainissement non collectif » au 1^{er} janvier 2023,

Considérant que les modalités de restitution de la compétence (actif et passif, transfert de personnel...) seront déterminées ultérieurement et qu'il conviendra de procéder à une modification statutaire en ce sens,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De restituer à la Communauté Alès Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023, la compétence « assainissement non collectif » libellée comme suit :

« **Assainissement non collectif** dont :

- *contrôle et diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif prévus par la loi et les textes réglementaires,*

- *réhabilitation ou aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif »,*

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les courriers, actes et autres documents permettant de mettre en œuvre la restitution de compétence prévue par la présente délibération et la modification statutaire subséquente.

ARTICLE 3 :

De notifier la présente délibération à la Communauté Alès Agglomération et à la Communauté de communes de Cèze Cévennes, communautés membres du Syndicat, afin que celles-ci se prononcent sur la restitution de compétence susmentionnée dans les conditions prévues à l'article L5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Finances
Réf : PC/IR/AL
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2022_02_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE Henri C Jean IP Gérard Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
	POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,	

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables 2021 du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du PLIE Cévenol, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2020	2 811,85	59 908,08	62 719,93
Recettes 2021	184,00	234 893,42	235 077,42
Dépenses 2021	-834,98	-200 322,44	-201 157,42
Résultat 2021	2 160,87	94 479,06	96 639,93
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	2 160,87	94 479,06	96 639,93

Votants : 34
Pour : 34 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ

République Française

P.L.I.E CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

**INSTRUCTION
M14**

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2021

P.L.I.E CEVENOL - PAYS DES CEVENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS
CEVENNES (2)**

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	30

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 926
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	82,63 %	NaN %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	100,00 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 200 322,44	G 234 893,42
	Section d'investissement	B 834,98	H 184,00

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 59 908,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 811,85 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	201 157,42	= G+H+I+J	297 797,35
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 200 322,44	= G+I+K 294 801,50
	Section d'investissement	= B+D+F 834,98	= H+J+L 2 995,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 201 157,42	= G+H+I+J+K+L 297 797,35

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	76 228,00	57 668,65	4 344,00	0,00	14 215,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 984,00	103 366,13	0,00	0,00	17 617,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 726,08	34 759,66	0,00	0,00	63 966,42
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		295 938,08	195 794,44	4 344,00	0,00	95 799,64
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		296 938,08	195 794,44	4 344,00	0,00	96 799,64
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 100,00	184,00			916,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 100,00	184,00			916,00
TOTAL		298 038,08	195 978,44	4 344,00	0,00	97 715,64
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	238 130,00	234 889,86	0,00	0,00	3 240,14
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,56	0,00	0,00	-3,56
Total des recettes de gestion courante		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
Pour information		(3) 59 908,08				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
Pour information		(2) 0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 100,00	184,00		916,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 100,00	184,00		916,00
TOTAL		1 100,00	184,00	0,00	916,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 2 811,85			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 012,65		62 012,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 366,13		103 366,13
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 759,66		34 759,66
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	184,00	184,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		200 138,44	184,00	200 322,44
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	834,98	0,00	834,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		834,98	0,00	834,98
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	234 889,86		234 889,86
75	Autres produits de gestion courante	3,56	0,00	3,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		234 893,42	0,00	234 893,42
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				59 908,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		184,00	184,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	184,00	184,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 811,85

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	76 228,00	57 668,65	4 344,00	0,00	14 215,35
60623	Alimentation	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6064	Fournitures administratives	1 600,00	218,98	0,00	0,00	1 381,02
611	Contrats de prestations de services	60 000,00	7 820,21	3 624,00	0,00	48 555,79
6132	Locations immobilières	8 696,00	6 522,00	0,00	0,00	2 174,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	132,00	132,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 000,00	684,86	0,00	0,00	315,14
6168	Autres primes d'assurance	900,00	1 173,60	0,00	0,00	-273,60
6182	Documentation générale et technique	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6188	Autres frais divers	150,00	38 780,09	0,00	0,00	-38 630,09
6237	Publications	700,00	327,00	0,00	0,00	373,00
6241	Transports de biens	0,00	540,00	0,00	0,00	-540,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00	1 124,31	720,00	0,00	-644,31
6262	Frais de télécommunications	500,00	345,60	0,00	0,00	154,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 984,00	103 366,13	0,00	0,00	17 617,87
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	73,24	0,00	0,00	-23,24
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	450,00	1 236,29	0,00	0,00	-786,29
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	160,00	218,18	0,00	0,00	-58,18
64131	Rémunérations non tit.	73 000,00	69 049,94	0,00	0,00	3 950,06
64138	Autres indemnités non tit.	4 500,00	4 983,76	0,00	0,00	-483,76
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 500,00	20 872,34	0,00	0,00	1 627,66
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 600,00	2 873,65	0,00	0,00	-273,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	2 945,43	0,00	0,00	-445,43
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	70,00	1 113,30	0,00	0,00	-1 043,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6488	Autres charges	14 754,00	0,00	0,00	0,00	14 754,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 726,08	34 759,66	0,00	0,00	63 966,42
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	88 340,65	34 759,66	0,00	0,00	53 580,99
65888	Autres	10 385,43	0,00	0,00	0,00	10 385,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		295 938,08	195 794,44	4 344,00	0,00	95 799,64
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		296 938,08	195 794,44	4 344,00	0,00	96 799,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 100,00	184,00			916,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 100,00	184,00			916,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 100,00	184,00			916,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 100,00	184,00			916,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		298 038,08	195 978,44	4 344,00	0,00	97 715,64
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1
--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	238 130,00	234 889,86	0,00	0,00	3 240,14
74718	Autres participations Etat	114 250,00	131 690,20	0,00	0,00	-17 440,20
7473	Participat° Départements	0,00	43 644,67	0,00	0,00	-43 644,67
74758	Participat° Autres groupements	59 780,00	59 554,99	0,00	0,00	225,01
7477	Participat° Budget communautaire et FS	64 100,00	0,00	0,00	0,00	64 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,56	0,00	0,00	-3,56
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3,56	0,00	0,00	-3,56
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		238 130,00	234 893,42	0,00	0,00	3 236,58
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		59 908,08				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
2183	Matériel de bureau et informatique	3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 911,85	834,98	0,00	3 076,87
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 100,00	184,00		916,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	184,00		916,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100,00	184,00		916,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 100,00	184,00		916,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 100,00	184,00	0,00	916,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 811,85			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
- Equipements municipaux (2)		835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
Total recettes	2 996	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 996
Solde d'investissement	2 996	-835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 161
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	184	200 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 322
Total recettes	59 908	234 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 802
Solde de fonctionnement	59 724	34 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 479
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
Dépenses réelles		0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204 Subventions d'équipement versées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21 Immobilisations corporelles		0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
2183 Matériel de bureau et informatique		0	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835
22 Immobilisations reçues en affectation		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040 Opérat° ordre transfert entre sections		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041 Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		2 996	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 996
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010 Stocks		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
040	Opérat° ordre transfert entre sections	184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
28183	Matériel de bureau et informatique	184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		2 812	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 812

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		184	200 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 322
Dépenses réelles		0	200 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 138
011	Charges à caractère général	0	62 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 013
6064	Fournitures administratives	0	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
611	Contrats de prestations de services	0	11 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 444
6132	Locations immobilières	0	6 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 522
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132
6156	Maintenance	0	685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	685
6168	Autres primes d'assurance	0	1 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 174
6188	Autres frais divers	0	38 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 780
6237	Publications	0	327	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327
6241	Transports de biens	0	540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540
6261	Frais d'affranchissement	0	1 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 844
6262	Frais de télécommunications	0	346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	346
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	103 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 366
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 236
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	218
64131	Rémunérations non tit.	0	69 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 050

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
64138	Autres indemnités non tit.	0	4 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 984
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	20 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 872
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 874
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	2 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 945
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	1 113	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 113
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	34 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 760
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	34 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 760
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
042	Opérat° ordre transfert entre sections	184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		59 908	234 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 802
Recettes réelles		0	234 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 893
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	234 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 890
74718	Autres participations Etat	0	131 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 690
7473	Participat° Départements	0	43 645	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 645
74758	Participat° Autres groupements	0	59 555	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 555
75	Autres produits de gestion courante	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL - CA - 2021

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

9

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		59 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 908

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			20-12-2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	08/04/2009
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	Matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A6.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 100,00	III 184,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 100,00	184,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	184,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	184,00	0,00	2 811,85	0,00	2 995,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 2 995,85
Solde	V = IV – II (3) 2 995,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
25/10/2021	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	834,98	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		834,98	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12**

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
 (reproduire l'annexe par fonds européen géré)
 Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

I – AU TITRE DES MESURES GEREEES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
Solde 2019 Clause sociale	7477	11 719,91
TOTAL		11 719,91

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
 En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				0,00

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***
RECETTES

Article (1)	Montant
TOTAL	0,00

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****B1.7****B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> Association Avenir Jeunesse 13 500,00 Association Stade Sainte Barbe 4 719,90 Association Œuvre de la miséricorde 15 461,76 Comité des Œuvres Sociales 1 078,00 <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	34 759,66	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint Administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif	C	ADM	354	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	616	0,00	A	CDI
Rédacteur	B	ADM	661	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 911,85	298 038,08	301 949,93
Titres de recette émis (b)	184,00	287 893,42	288 077,42
Réductions de titres (c)		53 000,00	53 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	184,00	234 893,42	235 077,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 911,85	298 038,08	301 949,93
Mandats émis (f)	834,98	226 618,00	227 452,98
Annulations de mandats (g)		26 295,56	26 295,56
Depenses nettes (h = f - g)	834,98	200 322,44	201 157,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		34 570,98	33 920,00
(h - d) Déficit	650,98		



Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 811,85		-650,98		2 160,87
Fonctionnement	59 908,08		34 570,98		94 479,06
Sous-Total	62 719,93		33 920,00		96 639,93
TOTAL II	62 719,93		33 920,00		96 639,93
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	62 719,93		33 920,00		96 639,93



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention 0

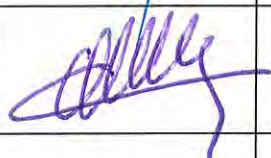
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

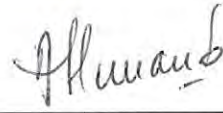
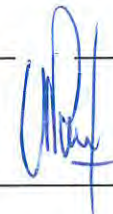
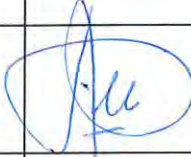
A Alès, le 2 juin 2022,

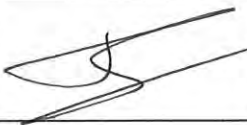
Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

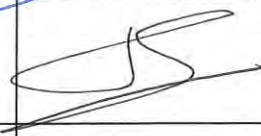
Les membres du Comité Syndical,

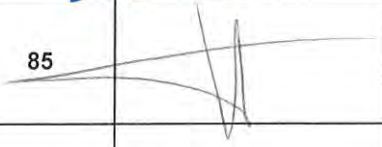
COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>pour, du 10</i>			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>pour à C. RIVENQ</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Ma Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE <i>Pour le 76</i>	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRES	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mat	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philipe	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>pouvait au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINT CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Chris	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_11-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

CS2022_02_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_12-DE
		Henri C Jean IP Gérard Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,		

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Les résultats du compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2021 du PLIE Cévenol.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/IR/ALL
Tél. : 04.66.91.20.48

CS2022_02_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_13-DE
	Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,		

Objet : Répartition des charges 2022 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS2022_01_03 du Comité Syndical du 31 janvier 2022 portant vote du budget primitif 2022 de la compétence à la carte PLIE Cévenol,

Considérant qu'exceptionnellement, la cotisation des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) allouée pour le fonctionnement du Service PLIE du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est fixée à 0.3878 €/habitant,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

La répartition des charges 2022 suivante :

DETAIL DES PARTICIPATIONS PAR E.P.C.I. (0,3878 € / habitant)		
COLLECTIVITES	NOMBRE D'HABITANTS ¹	MONTANTS 2022
C.A. Alès Agglomération	134015	51 863,81 €
C.C. de Cèze Cévennes	19522	7 555,01 €
TOTAL	153537	59 418,82 €

AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter les financeurs ci-dessus mentionnés et à signer tout document relatif à la mise en exécution de ce budget.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.6217-2 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

¹ INSEE (Populations légales millésimées 2019 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022)

CS2022_02_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE HALVIDAN SILANTI EROY SLOW
		Henri C Jean IP Gérard Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,		

Objet : Budget Supplémentaire 2022 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 et ses résultats,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2022,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Supplémentaire du PLIE Cévenol du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	2 160.87	2 160.87	
- Reports 2021	0.00	0.00	
Total	2 160.87	2 160.87	15 784.06

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'Etat d'Urgence Sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.

République Française

PLIE CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M14

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
voté par nature
ANNEE 2022**

P.L.I.E CEVENOL PAYS DES CEVENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS
CEVENNES (2)

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES

SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	153537
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	60,78 %	NaN %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	94,61 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 784,06	-78 695,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 94 479,06

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	15 784,06	15 784,06
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 160,87	0,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 160,87

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 160,87	2 160,87
---	-----------------	-----------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 944,93	17 944,93
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	70 595,00	0,00	4 900,00	4 900,00	75 495,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00	0,00	11 532,06	11 532,06	116 532,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 550,00	0,00	-648,00	-648,00	122 902,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		299 145,00	0,00	15 784,06	15 784,06	314 929,06
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		300 145,00	0,00	15 784,06	15 784,06	315 929,06
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 100,00		0,00	0,00	1 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 100,00		0,00	0,00	1 100,00
TOTAL		301 245,00	0,00	15 784,06	15 784,06	317 029,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**317 029,06****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	301 245,00	0,00	-90 695,00	-90 695,00	210 550,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		301 245,00	0,00	-90 695,00	-90 695,00	210 550,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		301 245,00	0,00	-78 695,00	-78 695,00	222 550,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		301 245,00	0,00	-78 695,00	-78 695,00	222 550,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**94 479,06**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**317 029,06****Pour information :**

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 100,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022



ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00	1 760,87	1 760,87	2 860,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 100,00	0,00	2 160,87	2 160,87	3 260,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 100,00	0,00	2 160,87	2 160,87	3 260,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 100,00	0,00	2 160,87	2 160,87	3 260,87

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**3 260,87****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 100,00		0,00	0,00	1 100,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 100,00		0,00	1 100,00
TOTAL		1 100,00	0,00	0,00	1 100,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 160,87
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 260,87
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 100,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 900,00		4 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 532,06		11 532,06
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-648,00		-648,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		15 784,06	0,00	15 784,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 784,06
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	400,00	0,00	400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 760,87	0,00	1 760,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 160,87	0,00	2 160,87

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 160,87
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-90 695,00		-90 695,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	12 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-78 695,00	0,00	-78 695,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**94 479,06**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**15 784,06**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**2 160,87**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 160,87**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	70 595,00	4 900,00	4 900,00
60623	Alimentation	400,00	-50,00	-50,00
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	54 455,00	4 500,00	4 500,00
6132	Locations immobilières	8 700,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 590,00	600,00	600,00
6168	Autres primes d'assurance	1 200,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	-150,00	-150,00
6188	Autres frais divers	150,00	0,00	0,00
6237	Publications	500,00	-100,00	-100,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	-100,00	-100,00
6257	Réceptions	150,00	50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	400,00	-50,00	-50,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00	11 532,06	11 532,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70,00	30,00	30,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 200,00	200,00	200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	100,00	100,00
64131	Rémunérations non tit.	71 000,00	8 802,06	8 802,06
64138	Autres indemnités non tit.	4 500,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 000,00	500,00	500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 900,00	400,00	400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	400,00	400,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	100,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	130,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 550,00	-648,00	-648,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	123 550,00	-648,00	-648,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		299 145,00	15 784,06	15 784,06
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		300 145,00	15 784,06	15 784,06
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 100,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 100,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		301 245,00	15 784,06	15 784,06

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 784,06
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	301 245,00	-90 695,00	-90 695,00
74718	Autres participations Etat	162 695,00	-90 695,00	-90 695,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	59 550,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	79 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		301 245,00	-90 695,00	-90 695,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	12 000,00	12 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	12 000,00	12 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		301 245,00	-78 695,00	-78 695,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		301 245,00	-78 695,00	-78 695,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	94 479,06
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 784,06
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	400,00	400,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	400,00	400,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 100,00	1 760,87	1 760,87
2183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	1 760,87	1 760,87
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 100,00	2 160,87	2 160,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 100,00	2 160,87	2 160,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 100,00	2 160,87	2 160,87

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 160,87
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 100,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 100,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 160,87
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 160,87
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
- Equipements municipaux (2)		3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
RAR N-1 et reports	2 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 161
Total cumulé recettes d'investissement	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 100	314 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 029
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 100	314 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 029
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	222 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 550
RAR N-1 et reports	94 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 479
Total cumulé recettes de fonctionnement	94 479	222 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 029

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
Dépenses réelles		0	3 261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 261
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	2 861	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 861
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 100	314 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 029
Dépenses réelles		1 000	314 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	315 929
011	Charges à caractère général	0	75 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 495
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	116 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 532
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	122 902	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 902
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	222 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 550
Recettes réelles		0	222 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 550
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	210 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 550
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 100,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 100,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 100,00	0,00	2 160,87	0,00	3 260,87

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 3 260,87
Solde	IX = VIII – IV (5) 3 260,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

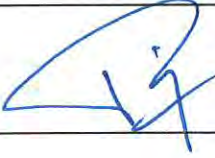
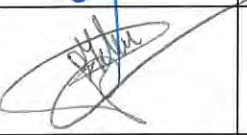
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

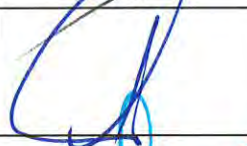
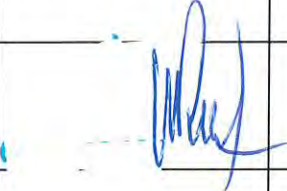
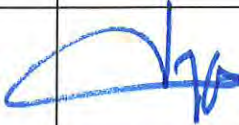
A Alès, le 2 juin 2022,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ <i>Christophe Rivenq</i>			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE <i>Geneviève Coste</i>	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

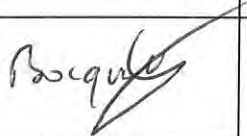
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme BENEZET	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC- ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	

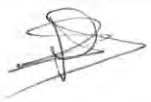
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE <i>pouvoir du 74</i>	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRES	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	

CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Matthieu LEBLANC	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	
GAGNIERES	Olivier MARTIN	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le 09/06/2022
ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE



SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COULOMB	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES Tavernes	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Renaud MARCHELIDON	
MASSILLARGUES- ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>pourvu au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	

SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe RIVENQ	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_14-DE
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/LP/ALL/KP
Tél. : 04.66.25.49.87

CS2022_02_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_15-DE Henri CHALVIDAN Jean IP Gérard LEROY Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	
		POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,	

Objet : Contribution des financeurs à l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2022 » du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2021_04_09 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 6 décembre 2021 relative au débat d'orientation budgétaire 2022 du Service PLIE Cévenol,

Vu la délibération CS2022_01_31 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 31 janvier 2022, validant le budget primitif 2022 du PLIE Cévenol,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes,

Considérant que le FSE (Fonds Social Européen) au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole, programmation 2014-2020 intervient sur l'axe « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »,

Considérant que cette programmation a été prolongée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'attente de la validation par les instances européennes et nationales de la nouvelle programmation 2021-2027 dénommée FSE+,

Considérant qu'à cet effet, et dans l'attente de l'activation ou de la mise en œuvre effective de cette dernière, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Conseil Départemental du Gard a validé, à titre exceptionnel, la mobilisation de financements pour faire la jonction entre les deux périodes de programmation,

Considérant que l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2022 », portée par le PLIE Cévenol s'inscrit pleinement dans la politique d'insertion du Conseil Départemental du Gard,

Considérant que l'opération susmentionnée consiste en un accompagnement des publics afin de faciliter un retour vers l'emploi dans le cadre des clauses d'insertion présentes dans les marchés passés entre acteurs publics et privés,

Considérant que le déploiement de cette opération est éligible à l'attribution de subventions par les financeurs précédemment cités,

Considérant que dans ce cadre, le Conseil Départemental du Gard a arrêté à 150 le nombre de bénéficiaires présents dans cette opération,

Considérant que par sa compétence PLIE Cévenol, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes doit intervenir en qualité de cofinanceur afin de permettre la réalisation de cette opération sur son territoire,

Considérant dès lors que pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par le gestionnaire du FSE, il est nécessaire d'affecter 1,8571 salariés en Equivalent Temps Plein (E.T.P.) à cette opération,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2022 de l'opération « Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2022 » selon l'annexe jointe.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- à solliciter le Conseil Départemental du Gard, en sa qualité d'organisme intermédiaire, en vue d'obtenir une subvention pour la mise en œuvre de l'opération ci-dessus mentionnée en 2022,
- à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENO



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

Objet : Demande de subvention – Contribution des financeurs à l'opération
« Développement des clauses d'insertion dans les marchés 2022 » du PLIE Cévenol

Coût estimatif du projet : 94 288,00 €

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en €
Fonds Social Européen	39 644,00
Conseil Départemental du Gard	39 644,00 €
<i>Sous total</i>	79 288,00
Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	15 000,00
TOTAL	94 288,00

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENC



Service : PLIE Cévenol
Réf : CR/PC/ALL/KP
Tél. : 04.66.25.49.87

CS2022_02_16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Marie ITIER Jocelyne VINCENT Florence BOUIS	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_16-DE
	Henri C Jean IP Gérard Jacques MOLLE Hervé TAQUET Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Olivier MARTIN Jean-François FLANDIN Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Fanny SILHOL Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI	
POUVOIRS : Geneviève COSTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Jean-Pierre DE FARIA pouvoir à Max ROUSTAN, Georges RIBOT pouvoir à Yannick LOUCHE,		

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du PLIE Cévenol - Année 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/07/17 en date du 05 juillet 2010 relative à l'adhésion du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au C.O.S pour l'année 2022 dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'octroyer une subvention d'un montant de 1 643 euros pour l'année 2022.

AUTORISE

Le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

Votants : 36
Pour : 36 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : SPANC
Réf : PC/SG/RG/SD
Tél. : 04.66.54.30.92

CS2022_02_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS), exercice 2021

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en date du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Considérant la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'exercice précédent,

Considérant que le rapport est joint à la présente délibération,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2021.

**Votants : 31
Pour : 31 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ



Syndicat Mixte du Pays des Cévennes SPANC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	4
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	4
3.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
3.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	4

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

➤ Compétences liées au service

- ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi : Communauté Alès Agglomération (Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset et Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Castelnau Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Plans, Les Mages, Les Salles du Gardon, Lamelouze, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Rousson, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valérisclé, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevieille, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Sainte Croix de Caderle, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres et Vézénobres) et, via des conventions d'ententes, 19 communes de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (Allègre les Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Méjannes le Clap, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Potelières, Rivières, Robiac Rochessadou, Rochegude, Saint Ambroix, Saint Brès, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjan et Tharaux), soit au total 91 communes.
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, sur la plupart des communes mais pas sur toutes
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : Délibération CS2017_03_22 du Comité Syndical du 31 mai 2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ régie
☒ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- Date de début de contrat : 31 juillet 2020
- Date de fin de contrat : 31 juillet 2022
- Missions du prestataire : Mission de contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 33 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service d'environ 148 000.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est d'environ 15 000.

Ces chiffres regroupent ceux d'Alès Agglomération (gestion directe) et ceux de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (conventions d'ententes)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	---	---
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	---	---
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	---	---

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de **80** (80 en 2020).

En 2021, **1 457** contrôles d'installations existantes ont été réalisés (538 en 2020).

15 000 installations existantes ont été contrôlées depuis la création du service.

En 2021, **270** contrôles d'installations neuves ou réhabilitées ont également été effectués (161 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	180 €	180 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	270 €	270 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	360 €	360 €
	Pour chaque installation recevant une charge brute de pollution comprise entre 1,2 et 12 Kg/jour/DBO5	360 €	360 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € (montant forfaitaire annualisé intégrant le montant dû pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier)	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	20 €	20 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	30 €	30 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	40 €	40 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	-	-	-
Compétences facultatives			
-	-	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération CS2017_03_27 du Comité Syndical du 31 mai 2017

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	368 443,00 €	-	368 443,00 €	338 765,14 €	-	338 765,14 €

3. Financement des investissements

3.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des **travaux réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de 0 €.

3.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
-	-
-	-

Sans objet.

CS2022_02_18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte Administratif 2021 du SPANC

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Considérant que les résultats comptables du compte administratif et du compte de gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte Administratif 2021 du SPANC, faisant apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2020	45 793,36	494 765,61	540 558,97
Recettes 2021	3 449,04	364 376,51	367 825,55
Dépenses 2021	-13 946,83	-260 592,18	-274 539,01
Résultat 2021	35 295,57	598 549,94	633 845,51
Report Dépenses	0,00		0,00
Report Recettes	0,00		0,00
Résultat Net	35 295,57	598 549,94	633 845,51

Votants : 30
Pour : 30- Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



République Française

SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2021

S.P.A.N.C. du Pays des Cévennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Numéro SIRET
25300337000025****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
EPCI ALES**

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	20
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	21
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	22
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	23
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN**VUE D'ENSEMBLE****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 260 592,18	G 364 376,51	G-A 103 784,33
	Section d'investissement	B 13 946,83	H 3 449,04	H-B -10 497,79

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 494 765,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 45 793,36 (si excédent)

	=		=	
	DEPENSES		RECETTES	
			SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	274 539,01	Q= G+H+I+J	908 384,52
			=Q-P	633 845,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 260 592,18	= G+H+K 859 142,12	598 549,94
	Section d'investissement	= B+D+F 13 946,83	= H+J+L 49 242,40	35 295,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 274 539,01	= G+H+I+J+K+L 908 384,52	633 845,51

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	354 190,00	121 960,52	60 316,24	0,00	171 913,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	137 000,00	-7 081,68	78 253,01	0,00	65 828,67
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	81 610,00	405,05	0,00	0,00	81 204,95
Total des dépenses de gestion courante		572 800,00	115 283,89	138 569,25	0,00	318 946,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	192 765,61	3 290,00	0,00	0,00	189 475,61
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		765 565,61	118 573,89	138 569,25	0,00	508 422,47
023	Virement à la section d'investissement (4)	20 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 400,00	3 449,04			2 950,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		26 400,00	3 449,04			22 950,96
TOTAL		791 965,61	122 022,93	138 569,25	0,00	531 373,43
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	287 000,00	338 765,14	0,00	0,00	-51 765,14
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	1 150,00	0,00	0,00	-1 150,00
75	Autres produits de gestion courante	200,00	161,37	0,00	0,00	38,63
Total des recettes de gestion courante		287 200,00	340 076,51	0,00	0,00	-52 876,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	24 300,00	0,00	0,00	-14 300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		297 200,00	364 376,51	0,00	0,00	-67 176,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		297 200,00	364 376,51	0,00	0,00	-67 176,51
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		494 765,61				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	20 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 400,00	3 449,04		2 950,96
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	26 400,00	3 449,04		22 950,96
	TOTAL	26 400,00	3 449,04	0,00	22 950,96
	Pour information	45 793,36			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	182 276,76		182 276,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	71 171,33		71 171,33
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	405,05		405,05
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 290,00	0,00	3 290,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 449,04	3 449,04
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		257 143,14	3 449,04	260 592,18

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	260 592,18
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	13 946,83	0,00	13 946,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		13 946,83	0,00	13 946,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	13 946,83
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	338 765,14		338 765,14
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 150,00		1 150,00
75	Autres produits de gestion courante	161,37		161,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	24 300,00	0,00	24 300,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		364 376,51	0,00	364 376,51

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	494 765,61
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	859 142,12
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 449,04	3 449,04
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	3 449,04	3 449,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	45 793,36
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	49 242,40
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	354 190,00	121 960,52	60 316,24	0,00	171 913,24
6064	Fournitures administratives	6 700,00	295,60	0,00	0,00	6 404,40
6066	Carburants	5 000,00	1 153,30	0,00	0,00	3 846,70
611	Sous-traitance générale	170 000,00	92 117,19	30 000,00	0,00	47 882,81
6132	Locations immobilières	18 000,00	7 400,00	0,00	0,00	10 600,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	938,25	0,00	0,00	3 061,75
6168	Autres	7 500,00	1 669,87	0,00	0,00	5 830,13
618	Divers	17 500,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
6226	Honoraires	16 000,00	1 190,40	0,00	0,00	14 809,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	13 340,96	0,00	0,00	-13 340,96
6228	Divers	20 500,00	300,00	0,00	0,00	20 200,00
6261	Frais d'affranchissement	7 990,00	860,15	775,62	0,00	6 354,23
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	795,19	0,00	0,00	5 204,81
6287	Remboursements de frais	75 000,00	1 899,61	29 540,62	0,00	43 559,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	137 000,00	-7 081,68	78 253,01	0,00	65 828,67
6218	Autre personnel extérieur	85 000,00	-38 590,19	78 253,01	0,00	45 337,18
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	19,25	0,00	0,00	80,75
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	300,00	169,92	0,00	0,00	130,08
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	56,64	0,00	0,00	143,36
6411	Salaires, appointements, commissions	34 000,00	19 150,87	0,00	0,00	14 849,13
6413	Primes et gratifications	3 600,00	2 419,54	0,00	0,00	1 180,46
6414	Indemnités et avantages divers	400,00	188,10	0,00	0,00	211,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 800,00	2 856,57	0,00	0,00	-56,57
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 500,00	5 917,08	0,00	0,00	2 582,92
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 100,00	730,54	0,00	0,00	1 369,46
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	81 610,00	405,05	0,00	0,00	81 204,95
658	Charges diverses de gestion courante	81 610,00	405,05	0,00	0,00	81 204,95
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		572 800,00	115 283,89	138 569,25	0,00	318 946,86
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	192 765,61	3 290,00	0,00	0,00	189 475,61
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	60 000,00	3 290,00	0,00	0,00	56 710,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	112 765,61	0,00	0,00	0,00	112 765,61
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		765 565,61	118 573,89	138 569,25	0,00	508 422,47
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	6 400,00	3 449,04			2 950,96
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 400,00	3 449,04			2 950,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		26 400,00	3 449,04			22 950,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		26 400,00	3 449,04			22 950,96
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		791 965,61	122 022,93	138 569,25	0,00	531 373,43
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	287 000,00	338 765,14	0,00	0,00	-51 765,14
7062	Redevances assainissement non collectif	255 000,00	301 065,14	0,00	0,00	-46 065,14
7068	Autres prestations de services	32 000,00	37 700,00	0,00	0,00	-5 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	1 150,00	0,00	0,00	-1 150,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	1 150,00	0,00	0,00	-1 150,00
75	Autres produits de gestion courante	200,00	161,37	0,00	0,00	38,63
7588	Autres	200,00	161,37	0,00	0,00	38,63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		287 200,00	340 076,51	0,00	0,00	-52 876,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 000,00	24 300,00	0,00	0,00	-14 300,00
774	Subventions exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	14 300,00	0,00	0,00	-14 300,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		297 200,00	364 376,51	0,00	0,00	-67 176,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		297 200,00	364 376,51	0,00	0,00	-67 176,51
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		494 765,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
2182	Matériel de transport	47 793,36	12 501,84	0,00	35 291,52
2183	Matériel de bureau et informatique	24 400,00	1 444,99	0,00	22 955,01
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		72 193,36	13 946,83	0,00	58 246,53
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	6 400,00	3 449,04		2 950,96
28182	Matériel de transport	3 400,00	2 409,39		990,61
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	379,80		1 620,20
28184	Mobilier	1 000,00	659,85		340,15
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		26 400,00	3 449,04		22 950,96
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 400,00	3 449,04		22 950,96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 400,00	3 449,04	0,00	22 950,96
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		45 793,36			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	20-12-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	13/11/2007
L	Logiciels	2	13/11/2007
L	Voitures	10	13/11/2007
L	Camions et véhicules industriels	10	13/11/2007
L	Mobilier	15	13/11/2007
L	Matériel de bureau et électronique	10	13/11/2007
L	Matériel informatique	5	13/11/2007
L	Matériels classiques	10	13/11/2007
L	Installations et appareils de chauffage	20	13/11/2007
L	Equipement de garage et atelier	15	13/11/2007
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	13/11/2007
L	Matériels et bâtiments légers	10	13/11/2007
L	Plantations	20	13/11/2007
L	Bâtiments ordinaires	50	13/11/2007

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		26 400,00	III 3 449,04
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		26 400,00	3 449,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	3 400,00	2 409,39
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	379,80
28184	Mobilier	1 000,00	659,85
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 449,04	0,00	45 793,36	0,00	49 242,40

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 49 242,40
Solde	V = IV – II (3) 49 242,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
09/03/2021	ARMOIRE	753,79	0,00	1
16/08/2021	VEHICULE DACIA SANDERO	12 501,84	0,00	10
21/09/2021	ORDINATEUR	691,20	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		13 946,83	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A8.2****A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,70	0,00	1,70	1,70	0,00	1,70
Agent de maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal premiere classe	B	0,50	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50
Technicien principal seconde classe	B	0,20	0,00	0,20	0,20	0,00	0,20
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,70	0,00	2,70	2,70	0,00	2,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**
**ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE**
C1.2**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE

Exercice 2021

Résultats budgétaires de l'exercice

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	72 193,36	791 965,61	864 158,97
Titres de recette émis (b)	3 449,04	364 836,51	368 285,55
Réductions de titres (c)		460,00	460,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 449,04	364 376,51	367 825,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	72 193,36	791 965,61	864 158,97
Mandats émis (f)	13 946,83	405 038,75	418 985,58
Annulations de mandats (g)		144 446,57	144 446,57
Depenses nettes (h = f - g)	13 946,83	260 592,18	274 539,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		103 784,33	93 286,54
(h - d) Déficit	10 497,79		



Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	45 793,36		-10 497,79		35 295,57
Fonctionnement	494 765,61		103 784,33		598 549,94
Sous-Total	540 558,97		93 286,54		633 845,51
TOTAL III	540 558,97		93 286,54		633 845,51
TOTAL I + II + III	540 558,97		93 286,54		633 845,51



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SPANC DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 73

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 30

Votes :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

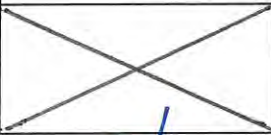
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 2 juin 2022,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	

MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Sté	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE
TORNAC	Marielle VIGNE	3	/	Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33	/	Patrice ASSEMAT	
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Marcel FAGE	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
CENDRAS	Yannick LOUCHE <i>peubix du 74</i>	29	/	Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	

GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-Pierre CHIFFE	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	

SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Envoÿé en pr�fecture le 09/06/2022 Re�u en pr�fecture le 09/06/2022 Affich� le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	<i>Pailhes</i>
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Fr�d�ric ITIER	64	<i>Itier</i>	Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	R�my BOUET	68		Laurence BLONDIN	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70	<i>Bocquet</i>	Aur�lie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Fr�d�ric GRAS	73	<i>Gras</i>	Ellen RAUZIER	
SOUSTELLE	Georges RIBOT <i>pass� au 29</i>	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	S�bastien MAGNY	100		Alain SUEUR	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU	

ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Chris	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_18-DE
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC	
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

CS2022_02_19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021 du SPANC

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la Décision Modificative de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Les résultats du compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2021 du SPANC.

**Votants : 31
Pour : 31 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO



CS2022_02_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRES
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

Objet : Budget Supplémentaire 2022 du SPANC**Le Comité Syndical,****Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** l'instruction comptable M49,**Vu** le budget primitif de l'exercice 2022,**Vu** le compte administratif de l'exercice 2021 et ses résultats,**Considérant**, l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et de recettes nouvelles relatives à l'exercice 2022,**APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,****APPROUVE**

Le Budget Supplémentaire du SPANC du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière ci-après :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	29 295.57	29 295.57	
- Reports 2021	0.00	0.00	
Total	29 295.57	29 295.57	560 000.00

Votants : 31
Pour : 31 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



République Française

SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION
M49

BUDGET SUPPLEMENTAIRE **voté par nature**

ANNEE 2022

S.P.A.N.C du Pays des Cevennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25300337000025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	20
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	560 000,00	-38 549,94
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 598 549,94
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		560 000,00	560 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	29 295,57	-6 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 295,57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		29 295,57	29 295,57

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	589 295,57	589 295,57
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	195 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	435 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 900,00	0,00	20 000,00	20 000,00	120 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 100,00	0,00	90 000,00	90 000,00	96 100,00
Total des dépenses de gestion des services		302 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	652 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	235 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		327 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	887 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 000,00		0,00	0,00	4 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 000,00		0,00	0,00	4 000,00
TOTAL		331 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	891 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**891 000,00****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	330 500,00	0,00	-38 549,94	-38 549,94	291 950,06
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des recettes de gestion des services		331 000,00	0,00	-38 549,94	-38 549,94	292 450,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		331 000,00	0,00	-38 549,94	-38 549,94	292 450,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		331 000,00	0,00	-38 549,94	-38 549,94	292 450,06

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**598 549,94**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**891 000,00****Pour information :**

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

4 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	29 295,57	29 295,57	39 295,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	29 295,57	29 295,57	39 295,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 000,00	0,00	29 295,57	29 295,57	39 295,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	29 295,57	29 295,57	39 295,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 295,57
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 000,00		0,00	0,00	4 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 000,00		0,00	0,00	4 000,00
	TOTAL	10 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00	4 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	35 295,57
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 295,57
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**
4 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	240 000,00		240 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00		90 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	210 000,00	0,00	210 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		560 000,00	0,00	560 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	560 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	29 295,57	0,00	29 295,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		29 295,57	0,00	29 295,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 295,57
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-38 549,94		-38 549,94
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-38 549,94	0,00	-38 549,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	598 549,94
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	560 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-6 000,00	0,00	-6 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-6 000,00	0,00	-6 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	35 295,57
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 295,57
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	195 000,00	240 000,00	240 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	0,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6066	Carburants	1 500,00	10 000,00	10 000,00
611	Sous-traitance générale	130 000,00	60 000,00	60 000,00
6132	Locations immobilières	8 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres	2 500,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	1 000,00	20 000,00	20 000,00
6226	Honoraires	3 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	35 000,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 900,00	20 000,00	20 000,00
6218	Autre personnel extérieur	62 000,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	300,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	23 000,00	10 000,00	10 000,00
6413	Primes et gratifications	3 800,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	1 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 100,00	90 000,00	90 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	6 100,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		302 000,00	350 000,00	350 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 000,00	210 000,00	210 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	70 000,00	70 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	140 000,00	140 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		327 000,00	560 000,00	560 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		331 000,00	560 000,00	560 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	560 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	330 500,00	-38 549,94	-38 549,94
7062	Redevances assainissement non collectif	293 500,00	-38 549,94	-38 549,94
7068	Autres prestations de services	37 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00
7588	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		331 000,00	-38 549,94	-38 549,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		331 000,00	-38 549,94	-38 549,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		331 000,00	-38 549,94	-38 549,94

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	598 549,94
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	560 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	29 295,57	29 295,57
2182	Matériel de transport	0,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	19 295,57	19 295,57
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 000,00	29 295,57	29 295,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 000,00	29 295,57	29 295,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 000,00	29 295,57	29 295,57

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 295,57
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000,00	-6 000,00	-6 000,00
1641	Emprunts en euros	6 000,00	-6 000,00	-6 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 000,00	-6 000,00	-6 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 000,00	-6 000,00	-6 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 400,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 900,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	700,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 000,00	-6 000,00	-6 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	35 295,57
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 295,57
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28182	Matériel de transport	1 400,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 900,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	700,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	4 000,00	0,00	35 295,57	0,00	39 295,57

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 39 295,57
Solde	IX = VIII – IV (5) 39 295,57

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 2 JUIN 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SPANC DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 73

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 31

Votes :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

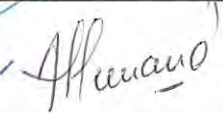
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

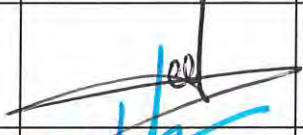
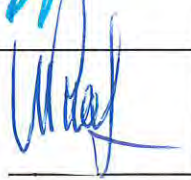
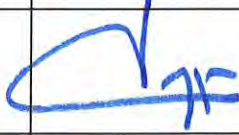
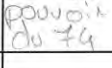
A Alès, le 2 juin 2022,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 juin 2022,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	

MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_20-DE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT	
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Marcel FAGE	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_20-DE

GENOLHAC	Guy CHERON	25		Jean-François FOLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA	23		Edwige SOL	
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES		19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE	43		Gilberte MOULIERE	
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	

SAINT PRIVAT DES
VIEUX

Philippe RIBOT

57

Luc

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_20-DE

SLOW

LES MAGES

Alain GIOVINAZZO

59

Myriam BOYER

SEYNES

Thierry JONQUET

61

Philippe COSTE

LEZAN

Sylvie CARRASCO

62

Nelly PAILHES

Pailhes

SAINT FLORENT
SUR AUZONNETJean-Pierre
BEAUCLAIR

63

Christelle PASCAL

RIBAUTE LES
TAVERNES

Frédéric ITIER

64

Itier

Any COULOMB

BAGARD

Thierry
BAZALGETTE

65

Dahbia BENIRBAH

SAINT MAURICE DE
CAZEVIEILLE

David GUIRAUD

67

Patrick BONNAFOUX

BRIGNON

Rémy BOUET

68

Laurence BLONDIN

MASSILLARGUES-
ATUECHDominique
BOCQUET

70

Bocquet

Aurélien GENOLHER

SAINT MARTIN DE
VALGALGUES

Nordine SEKARNA

71

Jennifer WILLENS

SAINT CESAIRE DE
GAUZIGNAN

Frédéric GRAS

73

Gras

Ellen RAUZIER

SOUSTELLE

Georges RIBOT
pouvoit le 29

74

Jean-Pierre OZIL

DEAUX

Didier SALLES

102

Laurent INSALACO

CRUVIERS
LASCOURSEric
CHAUDOREILLE

101

Fabien FIARD

SAINT BONNET DE
SALENDRINQUE

Sébastien MAGNY

100

Alain SUEUR

SAINT SEBASTIEN
D'AIGREFEUILLE

Guy MANIFACIER

99

Manfacier

Francis RIDEAU

ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christophe RIVENQ	Envoyé en préfecture le 09/06/2022 Reçu en préfecture le 09/06/2022 Affiché le 09/06/2022 ID : 030-253003370-20220602-CS2022_02_20-DE
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC	
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Service : SPANC
Réf : PC/SG/RG/DG
Tél. : 04.66.54.30.92

CS2022_02_21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - SPANC		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick DELEUZE
	Max ROUSTAN	Aurélien ROUSSEAU
	Patrick MALAVIEILLE	Gérard BARONI
	Pascal MILESI	Jérôme VIC
	Jean-Charles BENEZET	Marielle VIGNE
	Liliane ALLEMAND	Henri CROS
	Cyril OZIL	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Roseline BOUSSAC
	Michel RUAS	Roch VARIN D'AINVELLE
	Didier DOYELLE	Jean-Michel BUREL
	Jack VERRIEZ	Gérard BANQUET
	Serge BORD	Guy CHERON
	Thierry JACOT	Bernard HILLAIRE
	Yannick LOUCHE	Joseph BARBA
	Jacques PEPIN	Patrice PUPET
	Christian TEISSIER	Laure BARAFORT
	Jean-Claude D'ANTONA	Marc SASSO
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Thierry JONQUET	Michel VIGNE
	Nelly PAILHES suppléante de Sylvie CARRASCO	Jean-Marie MALAVAL
	Frédéric ITIER	Patrick JULLIAN
	Dominique BOCQUET	Andrée ROUX
	Frédéric GRAS	François SELLE
	Guy MANIFACIER	Jean-Noël PUDDU
	Ghislain CHASSARY	Philippe RIBOT
	Laurent CHAPELLIER	Alain GIOVINAZZO
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Pierre BEAUCLAIR
	Emmanuelle GENEVET	Thierry BAZALGETTE
	Julien HEDDEBAUT	David GUIRAUD
	Johanna HUGUET	Rémy BOUET
		Nordine SEKARNA
		Didier SALLES
		Éric CHAUDOREILLE
		Sébastien MAGNY
		Ludovic MOURGUES
		Jean-Jacques VIDAL
		Adrien CHAPON
		Guilhem LEMARIE
		Sylvain RICHARD
		Bernard ROUCAUTE
		Firmin PEYRIC

Objet : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du SPANC - Année 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/02/23 en date du 5 juillet 2010 relative à l'adhésion du SPANC du Pays des Cévennes au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.),

Considérant qu'il convient de renouveler la subvention au C.O.S. pour l'année 2022 dans le but de faire bénéficier à son personnel d'aides directes ou des prestations à tarifs réduits,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

DECIDE

D'octroyer une subvention d'un montant de 203 € pour l'année 2022.

AUTORISE

Le Président à signer tout document relatif à la mise en exécution de cette subvention.

Votants : 31
Pour : 31 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ

